

Réaction « sur le vif » au projet de réforme de la santé au travail

Philippe Davezies

Décembre 2009

Le système de santé au travail a toujours affiché des objectifs ambitieux tout en déployant les obstacles à une réelle prise en charge. Tant que des masses de travailleurs ont été exposées à des nuisances qui appelaient des mesures de prévention collective, l'activité des médecins a été rabattue sur la détermination de l'aptitude. Lorsque les atteintes au travail ont pris une allure beaucoup plus individualisée, appelant des investigations cliniques fines, il est devenu urgent de relativiser l'approche individuelle et de se focaliser sur le niveau collectif. Les orientations proposées pour la réforme poursuivent ce mouvement. Pour le patronat, la question centrale est celle du pouvoir de direction sur les services. Or, l'activité clinique du médecin échappe au contrôle. Le projet du gouvernement permet de contourner l'obstacle. Il suffit de transformer le médecin en manager de l'équipe de santé au travail pilotant la prévention sur la base des données collectives. Dans le même temps, le directeur est investi de l'autorité pour la mise en oeuvre des objectifs du service de santé au travail. Et le tour est joué : dans sa fonction de manager et de gestionnaire de données, le médecin ne peut plus faire valoir son indépendance technique : il agit sous l'autorité et sous le contrôle du directeur du service. S'il s'agissait réellement de santé au travail, cette orientation serait absurde ; pour moderniser le verrouillage du système en en confiant les clefs aux employeurs, c'est assez bien vu.